

CONSEIL MUNICIPAL**PROCÈS-VERBAL****Séance ordinaire du 27 octobre 2020**

L'An deux mil vingt et le vingt-sept du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'ŒYRELUY s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LAFFITTE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/10/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 21/10/2020.

Présents : Mmes : FRAYSSE Chantal, DELSOL Sandrine, LORREYTE Sabine, SAINT-AMON Violaine, DELMAS Floriane, LEONARD Hélène, TOURNIER Marielle, DELAUNÉ Leslie. MM : LAFFITTE Philippe, BOYE Thierry, GODINEAU Laurent, DARRIEULAT Gilles, MARQUE Philippe, JOUHANNEAU Alexandre, STEMMELLEN Fredy, LACOUTURE Eric, THOLLON Stephen. Excusé(e)s ayant donné procuration : Mme MORENO Ikram à Mme SAINT-AMON Violaine. M. BIDAU Patrick à Mme DELMAS Floriane

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame FRAYSSE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur ROBERT, responsable des services, assiste aux débats.

2020DEL064 – Règlement intérieur du Conseil Municipal

Conformément à la réglementation, le conseil municipal doit dans les 6 mois qui suivent son installation approuver un règlement intérieur. À l'issue du dernier conseil municipal et de la constitution d'un groupe de travail, Monsieur le maire propose d'approuver le règlement joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0)

- Approuve le règlement intérieur de fonctionnement du Conseil municipal

2020DEL065 – Subventions aux associations

En complément des subventions et des conditions de versement approuvées lors du précédent conseil municipal, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2020 :

Association	Attribuée en 2019	Proposition 2020	Remarque
UNC		200,00€	
FNACA	300,00€	0,00€	Ne souhaite pas déposer de dossier en 2020
Badminton	500,00€	0,00€	Pas de dossier déposé à ce jour
La Raspaille Oeyreloise	700,00€	0,00€	Pas de dossier déposé à ce jour
Les petites voix du Luy	500,00€	0,00€	Ne souhaite pas déposer de dossier en 2020

Monsieur Jouhanneau indique que l'UNC est désormais une association unique regroupant les anciennes UNC de Oeyreluy et de Tercis.

Monsieur Lacouture souhaite rappeler la remarque qu'il avait faite concernant la consommation de crédit. L'inscription à l'article 6574 est supérieur au montant total attribué jusqu'à ce jour aux associations.

Madame Delsol indique par exemple qu'à ce jour le Comité des Fêtes n'a pas encore sollicité de subvention pour des manifestations compte-tenu de la situation sanitaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0)

- Approuve l'attribution des subventions proposées,
- Dit que les subventions seront versées aux associations, selon les modalités suivantes :
 - o Un premier acompte de 75% sera versé dans le mois qui suit le caractère exécutoire de la délibération
 - o Le solde soit 25% sera versé après la réalisation de la 1^{ère} manifestation sur Oeyreluy. La manifestation devra être ouverte à tous, être annoncée par affichage et publicité avec pour objectif de faire vivre le village.
 - o Dit que ces modalités ne s'appliquent pas aux associations suivantes qui percevront un versement unique de la totalité : ENTRAIDE, ACCA, FNACA, UNC.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement dans ces conditions,

2020DEL066 – CCAS – Participation communale

Madame Fraysse indique que l'exercice 2019 du CCAS a dégagé un excédent de 969,18€. Elle rappelle qu'au titre du budget communal 2020, une somme de 4 000,00€ a été inscrite afin d'abonder le budget du CCAS. Cette somme sert en partie habituellement à des aides ponctuelles, pour la téléalarme ainsi que le repas des anciens.

Monsieur Laffitte indique que la situation ne devrait pas permettre de réaliser le repas cette année. Il a également sollicité Mme Delmas pour un recensement des enfants inscrits à l'école de musique pour envisager une aide compte-tenu du coût annuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0)

- Approuve la participation de 4 000,00€ à verser au budget du CCAS,

2020DEL067 – Emplois

Monsieur le maire rappelle qu'un poste d'agent des services techniques pour des missions principales d'entretien des espaces verts et des voiries est vacant depuis le départ de l'agent en retraite. L'agent était titulaire du grade d'adjoint technique principal, la vacance d'emploi ayant été effectué sur ce grade. Le poste est laissé vacant en attente des orientations de la Communauté d'Agglomération en matière de voirie.

Monsieur le maire propose d'ouvrir un poste d'adjoint technique territorial (catégorie C) à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2020. Ce poste aura pour missions principales l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux. Ce poste sera pourvu par recrutement direct avec une rémunération basée sur l'échelle C1.

Par ailleurs, il rappelle que par délibération du 23 juin 2020, un emploi pour accroissement d'activités avait été créé jusqu'au 31 octobre 2020. Il propose de prolonger cet emploi jusqu'au 31 décembre 2020.

Monsieur le maire indique qu'il envisage par la suite de supprimer le poste vacant d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Monsieur Lacouture regrette cette situation, considérant que cette suppression serait peut-être une perte de qualité de service. Après discussion, Monsieur le maire indique que ce poste pourrait effectivement rester temporairement vacant compte-tenu des discussions en cours avec la CAGD sur la voirie. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0)

- Approuve la prolongation jusqu'au 31 décembre 2020 de l'emploi créé pour accroissement d'activité par délibération du 23 juin 2020,
- Approuve la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2020,
- Dit que la rémunération et la durée de carrière de ces agents seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet,
- Charge Monsieur le Maire de procéder au recrutement dans les conditions fixées par la réglementation, et notamment la possibilité de pourvoir ceux-ci par recrutement direct,

2020DEL068 – Décisions prises par Monsieur le Maire au titre de sa délégation de fonctions

Par délibération du Conseil Municipal en date du 2 juin 2020, Monsieur le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour exercer en son nom un certain nombre de compétences. Conformément à l'article L2122-23, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises :

Demande de subventions :

- 25/09/2020 : dépôt de dossiers de demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR2020 pour la réalisation d'un pumtrack et la reconstruction des terrains de tennis.

Marchés publics :

- 25/09/2020 – Rénovation de la mairie – Peintures et sols – SARL COURQUIN – 40180 ŒYRELUY – 8 545,20€HT.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions de Monsieur le maire.

Questions diverses sans décisions

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de sa proposition adressée à l'ADMR pour occuper les locaux disponibles dans les nouveaux locaux de la maison de santé. Il précise que cette demande a reçu un avis favorable de l'ADMR sous réserve de 2 modifications techniques (une porte et un robinet extérieur).

Monsieur le maire informe le Conseil municipal des échanges qu'il a eu avec l'ACCA pour la construction d'un local d'éviscération. Après réflexion, il a été proposé une alternative : le garage et une pièce de la « Maison carrée ». Cette solution a été très favorablement reçue par l'ACCA qui envisage dès à présent les aménagements nécessaires. Cette solution réglerait le problème des préfabriqués, onéreux à remettre en place à l'emplacement initialement souhaité à proximité des ateliers municipaux.

Madame Tournier souhaiterait disposer d'un état financier des travaux de la maison de santé. Monsieur le maire précise qu'il pourra être fait à l'issue du prochain conseil.

Monsieur Boyé indique que le deuxième appel d'offres pour le préau a été fructueux. L'attribution des marchés interviendra après remise du rapport définitif par le maître d'œuvre. Le chantier pourrait débuter avant la fin de l'année.

Concernant la maison de santé, les travaux avancent normalement. Au 15 novembre le cabinet du pédiatre devrait être prêt.

Monsieur le maire fait un point sur la CAGD. La situation financière qui a été présentée est plus que préoccupante avec des ressources propres négatives à partir de 2025 si les dépenses de fonctionnement et les ressources propres ne sont pas améliorées. En 2020 et 2021, la crise Covid va augmenter les difficultés financières en impactant fortement les recettes liées à l'imposition. Pour faire face aux projets, il faudrait réaliser un emprunt de 50 millions d'euros. L'endettement passant alors de 17 ans à 21 ans en 2026... Les communes risquent d'être plus sollicitées ce qui serait incompréhensible. Par exemple sur la voirie, il n'y a pas grand-chose à attendre en matière d'investissement.

Monsieur le maire explique avoir initié des discussions avec Tercis et Rivière pour étudier les mobilités douces entre les communes et vers Dax. Concernant le transport, il a remonté la pétition concernant le dépôt des enfants au lycée Borda.

Concernant le golf, le dernier dossier présenté en sous-préfecture est encourageant, les différents points environnementaux bloquant trouvent des solutions avec l'accord des services de l'Etat. Le dossier d'aménagement pourrait être déposé à la fin de l'année. Monsieur le maire invitera l'aménageur à présenter son projet aux élus communaux dès que possible.

Une modernisation du logo a été envisagée et travaillée par la commission « Communication ». Une présentation par Madame Delmas de 3 logos est faite. Il serait souhaitable de réaliser un choix afin de pouvoir finaliser le site internet notamment. Après présentation et discussion de la symbolique, des formes et des couleurs, il est sursis à une décision.

Approbation du PV de la séance du 16 septembre 2020

Monsieur le maire invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal de la séance du 23 Juin 2020.

Monsieur LACOUTURE demande que son intervention relative au FPIC lors du vote de la Décision modificative soit portée au PV : « *Monsieur LACOUTURE demande si le FPIC est en augmentation ou en diminution. Monsieur le maire indique qu'il serait en augmentation.* »

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal. (Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0)

Séance levée à 20H50.

Le secrétaire de séance,
Chantal FRAYSSE